



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Cas n° : UNDT/GVA/2010/079
Jugement n° : UNDT/2010/079
Date : 3 mai 2010
Original : anglais

Devant : Juge Jean-François Cousin
Greffe : Genève
Greffier : Victor Rodriguez

KADRI
contre
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

Conseil pour le requérant :
Amal Oummih, Bureau l'aide

Les faits

1. Le 29 mars 2010, le requérant, un fonctionnaire de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), a fait appel contre des décisions tendant à renouveler son engagement de durée déterminée pour six mois seulement.

2. Le 31 mars 2010, la requête a été transmise au défendeur, qui a été prié de soumettre une réponse dans un délai de 30 jours civils.

3. Par un courriel daté du 27 avril 2010, le requérant a informé le Tribunal que son cas avait été « réglé de manière satisfaisante grâce à la médiation conduite par le Bureau des services d'Ombudsman et de médiation des Nations Unies » et qu'il souhaite clore le cas avec le Tribunal.

Conclusion

4. Compte tenu de l'accord réalisé grâce à la médiation, la requête est retirée et le cas est clos.

(